

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEMATERIALISE
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réuni le 18 juin 2020 à 14H00
Séance n°8

– Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 35 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Elisabeth PECOU
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO
M. Philippe PAQUIS
M. Pierre KORNPORST

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN
M. Pascal CREMOUX

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
M. Jean-Philippe NABOT, INRAE
Mme Maureen CLERC, INRIA

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. François PARIS, CIRM
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
M. Thierry LANZ, OCA

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

M. Erwan PHILIPPE à M. Marcel CARBILLET
M. Jeanick BRISSWALTER à M. Marc DALLOZ
Mme Véronique PAQUIS, Métropole NCA à M. Marc DALLOZ

Collège des Autres Enseignants

M. Marcel CARBILLET
M. Marc DALLOZ
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des Etudiants

Mme Manon QUEMENEUR

Personnalités Qualifiées

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT
Mme Maryline CRIVELLO, AMU

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Thierry ARRIL, CHU
M. Loïc MONDOLONI, CAL

Etaient absents ou excusés les 5 membres suivants :

M. Jérôme VIAUD, Communautés Territoriales
M. Baptiste WALINSKI
Mme Christine MALOT
M. Amaury BAUDOIX
M. Didier ABADIE, ERACM

Invités présents

Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY
M. Xavier LATOUR, EUR LEX
Mme Nadine TOURNOIS, IAE
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Hubert LASSERRE
Mme Anne KHOURY
M. Johan MONTAGNAT, EUR DS4H
M. Jean-François TRUBERT, EUR CREATES
Mme Geneviève GAUDET, Rectorat
M. Jean-Marc GAMBAUDO, IDEX
Mme Cécile SABOURAULT
Mme Anne DAUNOIS
Mme Isabelle MIRBEL
Mme Anh ROMAN
M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation
Mme Maryam ROUSTA GIROUD, VILLE DE CANNES
M. Noël DIMARCQ, VP Recherche et Innovation
Mme Florence PISANO
Mme Geneviève GAUDET, RECTORAT
M. Clément TULLOUE
Mme Nadine GROSSO

3

La séance est présidée par M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration. Elle débute à 14h00.

PREAMBULE :

- Le Président Jeanick Brisswalter regrette de ne pouvoir être présent. Il a été convié, avec l'ensemble des présidents et présidentes des universités IDEX, à un déjeuner avec Madame la Ministre pour évoquer la loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche – LPPR. Un groupe de travail sera constitué prochainement avec des élus du conseil d'administration et du conseil académique pour analyser les différentes dispositions de cette loi et fixer une politique de l'établissement.
- La question des bourses de Master de l'EUR SPETRUM a été retiré de l'ordre du jour.
- Rappel : l'élection du vice-président étudiant (par et parmi les élus étudiants et doctorants du CA et du CAc) devait se tenir avant le confinement et de fait a été reportée. Elle a été programmée le 7 juillet 2020.

Présentation de l'IDEX- Saison 2 par M. Jean-Marc GAMBAUDO.

Nous arrivons à la fin de la période probatoire de notre Initiative d'Excellence UCA JEDI et entrons de ce fait dans la phase de préparation de notre examen final.

Celui-ci se déroulera en 4 phases :

1. La rédaction d'un rapport pour Juillet 2020 sur les actions entreprises pendant les 4 dernières années et leurs relations avec le projet que nous avons défendu en 2016 ;

2. La visite d'une partie du Jury international en septembre, une visite importante car tous les acteurs UCA JEDI seront sollicités ;
3. Un grand oral soutenu par une délégation UCA JEDI de 5 personnes qui aura lieu en décembre 2020 ;
4. Le résultat final de l'évaluation sera donné avant la fin 2020.

Sans prétendre présager des résultats de cette évaluation, je pense que les principaux objectifs que nous nous étions fixés, à savoir la création d'une université expérimentale ancrée sur son territoire et moteur de son écosystème, ont été atteints. Laissons aux évaluateurs le soin de juger du passé récent, dans cette présentation c'est le futur proche qui m'intéresse.

Quelles seront les grandes missions de l'Idex Saison 2 et comment seront-elles mises en application ?

Si l'Idex Saison 1 a beaucoup travaillé sur l'entraînement de notre communauté (il y a actuellement plus de 400 porteurs de UCA JEDI !), l'Idex Saison 2 travaillera plus à la structuration de grands projets co-construits avec les partenaires en anticipant les développements la politique de site de l'ESR. S'appuyant sur les Académies dont le rôle sera renforcé, il jouera un rôle indispensable d'aiguillon en matière de recherche, de formation et d'innovation. De façon plus générale, l'Idex doit être un lieu d'expérimentation de nouvelles idées et de nouveaux processus tant dans le domaine de la science que dans celui de son administration.

Dans toute expérience collective, il faut trouver les femmes et les hommes qui l'animent, capables de porter de façon créative mais aussi « corporate » le projet. L'équipe qui a porté le projet UCAJEDI initial avec moi y a mis beaucoup d'énergie et d'enthousiasme, mais il est temps maintenant de renouveler les troupes. Pour un projet qui porte dans son ADN le changement, ce renouvellement des femmes et des hommes est plutôt sain. C'est aussi à la préparation de cette nouvelle équipe que nous avons travaillé ces dernières semaines.

Cette nouvelle construction repose sur quatre piliers :

1. Une nouvelle équipe de Directeurs de Programme Idex (DP). Nous les avons choisis parmi les personnes qui se sont beaucoup impliqués dans l'Idex Saison 1. Partant du principe qu'une organisation fait preuve de sa maturité si elle est capable de rajeunir ses cadres, nous avons donc choisi une équipe de Directeurs de Programme plus proche du milieu de leur carrière scientifique qui devra donc travailler de façon plus horizontale avec les autres acteurs du terrain. Il s'agit de :

- Sylvain Antoniotti (DR CNRS) ;
- Hervé Delingette (Directeur de Recherche INRIA) ;
- Patrick Musso (PR UCA) ;
- Elisabeth Pécou (PR UCA).

Ces DP ont tous un parcours ouvert dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'innovation avec une belle expérience internationale. Pour cette raison, mais aussi parce que nous ne voulons pas créer de paires VP UCA/DP Idex, ils ne travailleront pas en silos dans les domaines recherche, formation, innovation et international.

2. Dans le projet que nous avons écrit pour la Saison 1, l'ensemble des DP formait, avec le Président de l'Idex, le bureau Idex qui prenait toutes les décisions concernant l'attribution des moyens Idex. Le président de l'Idex était aussi le Président d'Université Côte d'Azur et cela n'a certainement pas été un fait anodin dans le succès de la transformation de notre université. Il nous a semblé qu'il était important de garder cette structuration, d'une part pour son efficacité

interne quant à l'impact des projets Idex sur l'Université et plus généralement sur l'ESR du site, et d'autre part pour la visibilité externe et l'image d'un Président, Jeanick Brisswalter, aux manettes de la transformation qu'il impulse. Enfin, en positionnant l'Idex Saison 2 dans une dynamique plus affirmée de co-construction avec les partenaires, il est clair que les prises de décisions devront se faire plus régulièrement en relation avec les divers membres du consortium.

3. L'expérience nous a montré que le pilotage administratif de l'Idex, de par sa volonté de rupture, soulevait des difficultés que nous avons pu identifier au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet et auxquelles il convient à présent d'apporter des solutions pérennes. Aussi, pour cette Saison 2, nous intégrons dans l'Idex une nouvelle directrice exécutive, Myriam Esquirol, qui possède une belle expérience en matière de création de structures universitaires. Nous avons en particulier travaillé en amont à son lien étroit avec le nouveau DGS d'Université Côte d'Azur, notamment pour éviter les bugs douloureux de la Saison 1.

4. Les Directeurs Opérationnels de Programme (DOP) de la Saison 1 étaient là pour mettre en œuvre les divers projets d'UCAJEDI, et de façon générale, ils ont été les artisans de la réussite des projets Idex et de la préfiguration du fonctionnement agile d'un projet en réseau. Personnels hybrides entre recherche, formation, innovation et administration, il est clair que leur présence est incontournable pour la Saison 2. Leur positionnement est singulier et important : ils dépendent hiérarchiquement directement du Président et fonctionnellement de l'ensemble du bureau UCAJEDI ; ils coopèrent de façon transversale avec la Direction Exécutive qui les appuie dans l'optimisation du fonctionnement de l'Initiative. Chacun dans son domaine, les DOP doivent évidemment collaborer de façon étroite avec les VP UCA référents et leurs homologues des établissements partenaires.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2020

Mme Gaudet relève qu'au point n°1 portant sur la modification du règlement en lien avec les EUR ainsi que dans l'annexe, il faut inscrire : le Recteur de région académique Provence Alpes Côte d'Azur désigne son représentant pour siéger au CEC et non le Recteur Académique d'Aix-Marseille.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des voix.

1) CREATION D'UN GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Université Côte d'Azur, le CHU de Nice, le Centre de lutte contre le Cancer Antoine Lacassagne et la fondation Lenal collaborent étroitement depuis plusieurs années dans le but de développer l'excellence en matière de santé sur le territoire qu'ils couvrent.

La constitution d'un GCS entre le CHU de Nice, le Centre Antoine Lacassagne, la fondation Lenal et UCA vise à préfigurer l'organisation territoriale de la recherche, de l'enseignement

ainsi que de la formation en santé, et s'inscrit pleinement dans les orientations nationales visant à développer et renforcer les partenariats hospitalo-universitaires.

Mme Caroline Chassin, ex-secrétaire générale du CHU, a beaucoup contribué à la réalisation de ce groupement. C'est une forme juridique classique et bien connue des établissements de santé mais pas entre une Université et de tels établissements. Le cadre juridique permettra le développement des actions de recherche, d'innovation. Ce groupement portera de la sorte toutes les ambitions de ses acteurs. Il est essentiel à la lisibilité de notre établissement.

Ce projet a été adressé à l'ARS qui doit prendre un arrêté de constitution.

Ce groupement s'inscrit pleinement dans les orientations nationales visant à développer et renforcer les partenariats hospitalo-universitaires.

Echanges :

M. Mondoloni ajoute que ce projet est la traduction d'une réalité des relations entre le CHU, le CAL et l'Université. Traditionnellement les établissements de santé travaillaient avec la faculté de Médecine, depuis le champ des collaborations avec UCA s'est étendu. Très peu d'établissements concluent de tels accords avec leur université, afficher cette forme de solidarité est important et démontre la cohérence scientifique et hospitalo-universitaire du territoire.

Pour répondre à une remarque il est précisé que les enseignements à construire dans ce projet et qui paraissent pertinents (mais demeurent accessoires, le but étant axé sur la recherche et l'innovation) ne s'assimilent en aucune façon à un transfert des enseignements de la faculté de Médecine.

Un conseiller relève qu'à la lecture de ce projet de groupement il n'y a aucune instance représentative à sa direction. Il est aussi observé des exclusions à motiver et un budget assez inconséquent au regard des ambitions de ce projet.

Il est répondu que la clause d'exclusion est contractuelle et se retrouve dans tout type de groupement, elle est une constante juridique. Il s'agit d'un groupement de coopération sanitaire de moyens qui a pour but de faciliter des projets. Les instances représentatives seront celles des différentes composantes. Ce groupement est en charge de mutualiser des choix d'investissement de chacune des entités et il est au service des projets portés par chacun des établissements qui le compose. Les projets validés se déclineront dans chacune des entités et c'est alors que seront consultées les instances représentatives des établissements du groupement.

Le budget se développera par la suite et chaque instance sera informée de son évolution.

La convention constitutive du groupement de coopération sanitaire Université Côte d'Azur/Centre Hospitalier Universitaire de Nice/ Centre Antoine Lacassagne/ Fondation Lenval/ Fondation Université Côte d'Azur est approuvée à la majorité des voix, 29 voix pour et 5 abstentions.

2) REMUNERATION DES MEMBRES DES JURYS IDPE DE POLYTECH NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis favorable du Comité technique du 9 juin a été rendu.

Il existe un cadre juridique spécifique qui encadre une procédure qui s'apparente à la VAE mais pour les ingénieurs. Ce diplôme d'ingénieur est délivré par l'Etat aux personnes de niveau Bac + 5 avec 10 d'expérience professionnelle, dans le secteur de l'ingénierie, et qui n'ont pas suivi de formation spécifique qui leur aurait permis de valider un diplôme d'ingénieur classique. Les candidats doivent constituer un dossier et défendre devant un jury leur demande de titre d'ingénieur d'Etat. Polytech Nice Sophia est l'une des écoles nationales habilitée à constituer ce type de jury. L'investissement des enseignants de l'établissement et intervenants du privé qui s'engagent dans ce processus est important pour l'évaluation des candidats.

Il est donc nécessaire de respecter la réglementation qui précise le cadre de cette rémunération.

Les tarifs de la formation continue approuvés en conseil d'administration prévoient pour l'IDPE que les frais de rémunération des jurys soient financés par les candidats, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent au désavantage de l'établissement.

7

| Activité accessoire | Information | Montant réglementaire | Montant proposé par UCA |
|---|--|--|--|
| Audition des candidats, épreuves orales et épreuves pratiques | L'audition de candidat dont le niveau de qualification est Bac+5 avec 10 ans d'expérience demande un niveau d'expertise élevé. | 30€ à 60€ par heure | 60€ par heure |
| Analyse préalable du dossier du candidat | Cette partie demande également un niveau d'expertise élevé du jury étant donné la complexité du dossier présentant des éléments scientifiques, techniques et administratifs. | 10€ à 40€ par candidat | 40€ par candidat |
| Aide au déroulement des épreuves | Apportée à titre exceptionnelle en dépassement des obligations réglementaires de service. | 15€/heure 30€/heure (nuit) 25€/heure (WE+fériés) | 15€/heure 25€/heure (WE+fériés) (Epreuves de nuit non prévues) |
| Aide extérieure apportée par les agents publics retraités et les personnes extérieures à l'administration | Taux horaire du salaire minimum interprofessionnel de croissance par heure | Taux horaire du salaire minimum interprofessionnel de croissance par heure (pour information) | |

La rémunération des intervenants participant, à titre accessoire, à des activités de fonctionnement de jury particulier conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat – IDPE, est approuvée à la majorité des voix, 31 voix pour et une abstention.

3) GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS SCIENTIFIQUES DE L'IRCAN

Présentation de cette grille tarifaire par M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration

| COMPOSANT / SERVICE | Précis | Nature de la prestation | Montant HT | Montant TTC | Plateforme | Observation (supplémentaire) |
|--|--|---|--|-------------|--|--|
| IRCAN | Du 31 décembre 2020 au 31 janvier 2021 | Seconde : « 03 services non académiques (plateaux) (non académiques) (IRCAN/Campus Pasteur (RPS)) | 185,20 € | 218,04 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | Plateforme Cytoside (IRCAN) Prix indiqué par plateau. Tarif forfaitaire compris d'un forfait d'assistance (protocoles, mise en place machine etc.) de 2 h. Un tel forfait est évalué au forfait selon les modalités et facturé dans le cadre d'un acte de collaboration du protocole. Plateforme Catalab (IRCAN) Prix indiqué par plateau. Coût total calculé en fonction de la quantité de consommables fournis par la plateforme. La re-facturation se fait à prix coûtant. Coût forfaitaire 6000 jours forfaitaire |
| | | Seconde : « 03 services non académiques (plateaux) (non académiques) (IRCAN/Campus Pasteur (RPS)) | 172,55 € | 207,06 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | |
| | | Seconde : « 03 services non académiques (plateaux) (non académiques) (IRCAN/Campus Pasteur (RPS)) | 163,98 € | 196,78 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | |
| | | Seconde : « 03 services non académiques (plateaux) (non académiques) (IRCAN/Campus Pasteur (RPS)) | 245,87 € | 295,10 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | |
| | | Seconde : « 03 services académiques (CZ, BN/Campus Pasteur (RPS)) | 30,14 € + infraction consommables fournis par Cytoside (Cytoside as-contraint) | 42,11 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | |
| | | Seconde : « 03 services académiques (non académiques) (CZ, BN/Campus Pasteur (RPS)) | 52,86 € + infraction consommables fournis par Cytoside (Cytoside as-contraint) | 63,32 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | |
| | | Faculté (IRCAN/Campus Pasteur (RPS)) | 57,86 € | 69,41 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | |
| | | Faculté (non académique) | 102,88 € | 123,39 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | |
| | | Recherche (IRCAN/Campus Pasteur (RPS)) | 208,33 € | 250,00 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | |
| | | Recherche (non académique) | 312,50 € | 375,00 € | plateforme Cytoside (IRCAN) | |
| Du 31 décembre 2020 au 31 janvier 2021 | Du 31 décembre 2020 au 31 janvier 2021 | Mébergement court (IRCAN/Campus Pasteur) | 3,28 € | 3,94 € | plateforme d'expérimentation animale (IRCAN) | coût par cage/jour/semaine |
| | | Mébergement court (couvert) (IRB) (académique) (non IRCAN/Campus Pasteur) | 4,58 € | 5,49 € | plateforme d'expérimentation animale (IRCAN) | |
| | | Mébergement court (couvert) (IRB) (non académique) | 12,30 € | 14,75 € | plateforme d'expérimentation animale (IRCAN) | |
| | | Mébergement nuit (IRCAN/Campus Pasteur) | 4,37 € | 5,24 € | plateforme d'expérimentation animale (IRCAN) | |
| | | Mébergement nuit (académique) (non IRCAN/Campus Pasteur) | 4,54 € | 5,45 € | plateforme d'expérimentation animale (IRCAN) | |
| | | Mébergement nuit (non académique) | 17,40 € | 20,84 € | plateforme d'expérimentation animale (IRCAN) | |
| | | Mébergement court A2 (Mégève) (IRCAN/Campus Pasteur) | 5,98 € | 7,18 € | plateforme d'expérimentation animale (IRCAN) | |
| | | Mébergement court A2 (Mégève) (académique) (non IRCAN/Campus Pasteur) | 8,61 € | 10,32 € | plateforme d'expérimentation animale (IRCAN) | |
| | | Mébergement court A2 (Mégève) (non académique) | 20,81 € | 25,00 € | plateforme d'expérimentation animale (IRCAN) | |

La grille tarifaire des prestations scientifiques et plateformes proposée par l'IRCAN - Institute for Research on Cancer and Aging, Nice, est approuvée à l'unanimité des voix.

4) ENVELOPPES FINANCIERES 2020 ALLOUEES A L'INTERESSEMENT

Ces dispositifs ont été mis en place par l'UNS et se prolongent à UCA. Les enveloppes financières de ces dispositifs doivent être soumises à l'approbation du conseil. Ces primes sont allouées aux personnels qui se sont investi dans les projets européens et PIA. La ComUE UCA et UNS ont approuvé le dispositif.

Présentation de Mme Isabelle MIRBEL pour L@UCA

Le périmètre du Projet Pédagogique L@UCA concerne le niveau licence générale de l'établissement. Il comprend plusieurs axes de travail dont la transformation pédagogique. En collaboration avec le CAP (centre d'accompagnement pédagogique) on met en place des actions pour l'aide aux enseignants pour la transformation et la valorisation des enseignements.

Dans le cadre de L@UCA l'enseignement est plus difficile, les étudiants sont nombreux, les profils plus hétérogènes, il a donc été proposé des marges intermédiaires.

Le projet Licence à l'Université : Compétences et Adaptabilité (L@UCA) est un projet du programme PIA3 « Nouveaux cursus à l'Université » doté de 9,9 millions d'euros sur 10 ans (2018-2028). Il a comme périmètre les licences générales d'Université Côte d'Azur (portails STAPS, Sciences et technologies, Sciences de la vie, Economie gestion, LLAC, SHS, Droit et Science politique), et comme objectif principal la réussite étudiante, via l'engagement et l'implication des étudiants (flexibilité des parcours, pédagogies actives, orientation choisie).

L'enveloppe d'intéressement soumise à la validation du conseil d'administration pour le projet est intégralement financée par les ressources propres du projet (financement PIA3). Elle est de 300 000 euros pour 2020. La ventilation de cet intéressement sera réalisée après avis du conseil académique.

Cet intéressement permet de mobiliser la communauté enseignante en rémunérant le travail effectué pour coordonner le projet, organiser des actions dans les différents portails, et surtout transformer les enseignements, au travers de l'attribution de primes pour la participation des enseignants aux divers axes de la transformation pédagogique et notamment actuellement :

- Le déploiement de l'approche par compétences en licence

La première étape est de construire le référentiel de compétences avec les cinq ou six compétences que le diplômé aura acquises lors de sa formation puis de les décomposer, en fonction des différents domaines, en apprentissages critiques qu'on peut relier aux unités d'enseignement. L'objectif à terme est de mettre en place une évaluation des compétences. Parallèlement, l'équipe travaille sur le « portefeuille » numérique qui doit permettre aux étudiants de valider et valoriser les compétences acquises.

- La transformation numérique des enseignements présentiels

Afin d'accompagner la diversification des modalités d'apprentissage proposées à nos étudiants (présentiel, distanciel, synchrone, asynchrone), trois actions complémentaires sont à ce jour mises en place et financées par le projet, avec un accompagnement et des primes associées :

- Le premier niveau de prime concerne la rédaction et la publication du syllabus sur moodle développé par le projet L@UCA (cf. délibération UNS n° 2018-129) ;
- Le deuxième niveau est le niveau dit d'hybridation, destiné à enrichir le présentiel sans le remplacer (syllabus publié, diversité de ressources et d'activités qui viennent enrichir le présentiel et soutenir le processus d'apprentissage des étudiants) ;
- Le niveau le plus avancé, sanctionné par la grille de transformation numérique (cf. délibération UNS n° 2018-130), atteste d'un ensemble de ressources et d'activités en ligne suffisant pour proposer l'unité d'enseignement à distance.

Ces primes pour la transformation numérique ne se cumulent pas, c'est donc un maximum de 54h eqTD pour une UE de 6 ECTS qui est versé pour le niveau le plus élevé. Les 3 niveaux proposés permettent aux enseignants qui le souhaitent de s'engager progressivement dans la transformation numérique.

Echanges :

Existe-t-il un bilan chiffré sur ces modules d'enseignement à distance en terme de taux de satisfaction et de réussite des étudiants, avec un comparatif de ces valeurs avec celles de l'enseignement en présentiel ? Il faut également souligner qu'il n'est pas aisé de s'assurer que l'étudiant ne fraude pas.

Cette grille est commune à toutes les composantes de l'université. Dans le cadre de la licence générale l'objectif est de faire de l'hybridation (enseignement mixte) et non de l'enseignement intégralement à distance.

Il a fallu faire face à cette situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire. La flexibilité dans le parcours de formation a été développée en autorisant de plus en plus d'étudiants à choisir de façon plus libre leurs UE parmi les UE proposées sur le portail (étudiant à l'étranger ou dans l'incapacité de se déplacer).

En terme de bilan il est possible d'annoncer le nombre d'enseignants qui ont participé à cette démarche (activités sur moodle, outil assez récent et l'objectif étant que les enseignants se l'approprient), l'évolution étant de parvenir à évaluer la réussite des étudiants.

M. Azoulay précise que le développement de cette hybridation n'implique pas une mise en distanciel des examens, qui n'est pas l'objectif. Les enseignants qui ont travaillé sur l'hybridation ont bénéficié de la plateforme moodle comme outils d'examen. Un centre numérique pour faire sur ordinateur un examen dans les mêmes conditions qu'en amphithéâtre. Il n'a jamais été prévu de développer des examens à distance.

Pour conclure il faut faire un distingo entre la situation à laquelle nous avons dû faire face et l'évolution de la transformation numérique des enseignements qualifiée de naturelle et progressiste qui ne prévoit pas un total enseignement à distance (et notamment du contrôle des connaissances).

Sur la question de l'intéressement il est demandé par un membre si la décharge horaire ne pourrait pas être une alternative aux primes.

Mme Mirbel répond que L@UCA est un projet PIA 3 et d'un point de vue purement technique, l'ANR qui contrôle la légitimité de l'utilisation des fonds, n'autorise pas l'attribution de décharges.

Une demande de décharges d'enseignement pour les enseignements impliqués dans les projets a été faite mais il n'y a pas eu de réponse favorable de l'ANR à ce jour.

Sur le contrôle de connaissance en distanciel, il n'est pas la norme et ce n'est pas le souhait de l'établissement toutefois il faut rester ouvert sur la question et espérer qu'il puisse y avoir des avancées dans ce domaine et ne pas nous interdire de repenser cette alternative.

Mme Labat Jacqmin s'interroge sur le fait d'attribuer un intéressement pour rémunérer un travail, et permettre des décharges d'enseignement serait plus favorable. Il est toutefois légitime que les enseignants soient inquiets face à ces projets de transformation des enseignements en distanciel, d'autant que cela a été problématique pour de nombreux étudiants.

Présentation de Mme Cécile SABOURAULT pour les projets européens Erasmus+

| Type projet | Acronyme | EOTP | Titre du projet | Rôle et activités UCA | Nom du responsable pédagogique | Service gestionnaire | Date fin de convention | Subvention UCA | montant maximum d'intéressement |
|---------------------------------------|-------------|----------------------|---|---|--------------------------------|-----------------------|------------------------|----------------|---------------------------------|
| Erasmus + Partenariat stratégique | SHOUT4HE | SHOUT4HE-048261 | Sharing Open educational practices using technology for higher education | Appui conception pédagogique | Shona WHYTE | Service développement | 31/08/2021 | 48 298,75 € | 16 380,00 € |
| Erasmus + Développement des capacités | MINERVA | MINERVA-507912 | Strengthening Research Management and Open Science capacities of HEIs in Moldova and Armenia | Appui conception pédagogique | Natalia TIMUS | Service développement | 14/01/2022 | 54 094,00 € | 23 739,00 € |
| Erasmus + Développement des capacités | IESP | 20COP002AFORX | Fostering Internationalization at Montenegrin HEIs through Efficient Strategic Planning / IESP | Training et développement d'outils d'internationalisation | Srdjan REDZEPAGIC | Service développement | 14/11/2021 | 74 566,00 € | 25 300,00 € |
| Erasmus + Développement des capacités | QUADIC | 20COP003AFORX | Quality development of international cooperation and project management / QUADIC | Training et développement d'outils d'internationalisation | Cécile Sabourault | Service développement | 14/11/2022 | 61 422,00 € | 19 576,00 € |
| Erasmus + Développement des capacités | HERD | 19COP001ARCHX | Raising research capacity of Georgian HEIs through developing R&D Units | Partenaire formation | Jeannick Briswalter | service développement | 14/01/2021 | 87 770,00 € | 39 575,00 € |
| Erasmus + Partenariats stratégiques | MOVIDIS | MOVIDIS-063037 | Developing International Experience for Student through virtual mobility (MOVIDIS) | Coordination | Cécile Sabourault | Service développement | 31/08/2022 | 74 313,00 € | 20 000,00 € |
| Erasmus + Partenariats stratégiques | OBERED | 19COP002AFORX | Open Badge Ecosystem for the Recognition of skills in Research Data management and sharing | Coordination | Nicolas HOCHET | Service développement | 31/08/2022 | 53 250,00 € | 29 500,00 € |
| Erasmus + Partenariats stratégiques | CAI | 20COP001AFORX | Communauté d'apprentissage de l'informatique (en anglais : Computer Science Learning Community) | Appui et conception pédagogique | Margarida ROMERO | Service développement | 31/08/2022 | 83 166,00 € | 30 000,00 € |
| Erasmus + Partenariats stratégiques | LET'S STEAM | LETSTEAM-062946 | An educative platform based on Make Code, Circuit Python & Scratch for creativity and participatory sciences using IoT boards | Appui et conception pédagogique | Margarida ROMERO | Service développement | 31/08/2022 | 40 912,00 € | 28 462,00 € |
| Erasmus + Partenariats stratégiques | DATAGEM | 20COP0126FORX | Digital Transformation of Global Entrepreneurial Mindsets | Appui et conception pédagogique | Jean-Christophe BOISSE | Service développement | 31/11/2021 | 35 810,00 € | 25 510,00 € |
| Erasmus + SPORT | VANGUARD | en cours d'ouverture | Virtual advice, nurture and guidance in undergraduate research and development [VANGUARD] | Appui et conception pédagogique | Anne VUILLEMIN | Service développement | 31/12/2022 | 91 595,00 € | 25 000,00 € |
| TOTAL A PAYER 2020 | | | | | | | | | 283 042,00 € |

11

Tableau du projet européen de type DEVCO - Développement et Coopération de la Commission européenne.

| Type projet | Acronyme | EOTP | Titre du projet | Rôle et activités UCA | Nom du responsable pédagogique | Service gestionnaire | Date fin de convention | Subvention UCA | montant maximum d'intéressement |
|---|----------|---------------------|---|------------------------|--------------------------------|-----------------------|------------------------|----------------|---------------------------------|
| Actions extérieures de l'Union européenne | ELSE | ELSE_ENSTTL_DGDEVCO | School for leadership in nuclear safety | conception pédagogique | Catherine THOMAS | Service développement | 31/08/2022 | 412 207,00 € | 2 000,00 € |

Ces tableaux récapitulent les projets européens et les sommes dédiées aux frais de personnels (staff coast) qui sont mobilisés pour rémunérer les personnels impliqués dans les projets. Les sommes mentionnées sont des montants maximums tels que prévus dans les projets déposés. Or pour permettre le paiement de ces staff coast l'agence comptable de

l'établissement demande l'approbation du conseil sur ces montants maximums en amont de la finalisation des projets, ainsi les montant réels de cet intéressement sont encore méconnus.

Il existe plusieurs types de projets européens :

- des partenariats stratégiques (avec des partenaires européens pour des activités de coopération et d'innovations exp projet Mobidis) ;
- des projets de renforcement de capacités (capacity building), de modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires (enseignement, gestion de projet, activité de compétences entrepreneuriales) ;
- des projets d'alliance de la connaissance (renforcement des liens entre des instituts d'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise).

Les établissements sont évalués sur le nombres de projets européens qui sont portés. Et dans le cadre de la mise en place de la nouvelle charte Erasmus +, l'Union Européenne demande explicitement aux établissements de définir leur politique d'incitation et de reconnaissance des personnels impliqués dans les projets.

Ce projet a été porté et approuvé par la précédente gouvernance de l'établissement, l'intéressement étant la seule solution technique possible qui permette de rétribuer de façon équitable le travail de tous les personnels impliqués (enseignants chercheurs, BIATSS). Sur un système d'heures complémentaires seuls les enseignants auraient été concernés.

Les enveloppes financières 2020 allouées à l'intéressement sont approuvées à la majorité des voix, 26 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

5) TARIFS 2020-2021 DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT (DU ET AUTRES DIPLOMES)

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation.

Des avis favorables du Conseil académique ont été rendu les 10 mars et 5 mai.

Les tarifs des diplômes d'établissement tels que présentés correspondent à une grille communiquée par les composantes. Ces formations sont autofinancées, l'évaluation des coûts est faite par la composante.

Echanges :

Une question est posée sur l'absence d'indicateur sur les effectifs de ces diplômes, il est inscrit dans les statuts et le règlement intérieur de l'établissement que c'est le rôle du conseil académique de mettre en place des suivis de qualités, des indicateurs. Mais du retard a été pris, L'idée est bien que le CAC fixe des règles générales et que les COSP des EUR mettent en place ces indicateurs pour chacune des formations qu'ils portent mais du retard a été pris. L'objectif étant à terme de présenter aux élus du CAC et du CA l'ensemble des tableaux avec les indicateurs (effectifs, taux de réussite...).

Une élue suggère que lors de la mise en place de la formation certains indicateurs soient déjà renseignés (exp : coût par étudiants) et demande pourquoi le DU d'apprentissage du français, langue étrangère, (FLE) n'apparaît pas.

M. Azoulay répond que ce DU est voté à part en même temps que les tarifs des frais de prestation du SCL (service commun en langues). Le travail sur les indicateurs est ~~beaucoup~~ plus complexe qu'il n'y paraît et bien que des paramètres figurent déjà dans les fiches remontées par les composantes, ils nécessitent d'être adaptés avant d'être exploités globalement.

Un élu ajoute un commentaire sur les diplômes de l'IDEX qui n'ont toujours pas fait l'objet d'un bilan et s'interroge sur les modalités de calcul des coûts de ces formations.

M. Azoulay répond que le mode de calcul pourra être communiqué.

Des élus rappellent que ces diplômes d'établissement ont déjà un certain nombre d'années d'existence et que les aspects techniques de compréhension sont encore attendus et qu'il n'a jamais été possible d'obtenir ces informations de même pour les financements pour l'encadrement des stages..

M. Azoulay assure que depuis qu'il assume la fonction de VP formation n'a de cesse de mettre en place ces indicateurs pour répondre aux attentes de la communauté. C'est un travail en cours très important qui mérite qu'on lui consacre du temps et ajoute que rien n'avait été fait jusqu'à présent.

L'équipe actuelle aborde ces sujets depuis peu et s'efforce malgré tout de les appréhender au mieux. Les DU sont gérés en composante avec une grande autonomie et elles seules ont la parfaite connaissance et maîtrise pour la mise en place de ces diplômes.

Une élue rappelle qu'il existait bien un document retraçant tous les critères d'évaluation du coût de la formation. M. Cremoux confirme que ce document existe toujours ; il s'agit de la fiche de soutenabilité du diplôme et elle peut être communiquée à la demande.

Les tarifs des diplômes d'établissement au titre de l'année universitaire 2020-2021 sont approuvés à la majorité des voix, 25 voix pour, 7 voix contre et une abstention.

6) TARIFS 2020-2021 DES REPRISES D'ETUDES

Présentation de M. Hubert LASSERRE, Directeur de la Formation Continue

Des avis favorables du Conseil académique ont été rendus les 10 mars et 5 mai.

Les tarifs de reprise d'études

La démarche relève d'une organisation semi centralisée ; le service de formation continue, s'agissant des diplômes nationaux, collecte le résultat du travail et des propositions tarifaires des composantes (qui déterminent leur politique tarifaire en toute autonomie). Les composantes souhaitent détailler les tarifs (normal ou social) de ces diplômes.

L'augmentation des tarifs du Master international MBDS se justifie en terme de rentabilité et de positionnement sur le marché international.

Politique tarifaire de la formation continue

Politique tarifaire de la formation continue (article D714-62 du code de l'éducation) :

« Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le conseil d'administration définit la politique générale de tarification des actions de formation continue, compte tenu du coût global de la formation continue évalué chaque année.

S'agissant des cycles de formation initiale ouverts au public de la formation continue, la tarification doit être déterminée de telle sorte que les ressources supplémentaires obtenues par convention de formation professionnelle couvrent les coûts additionnels de structure et de gestion et les coûts pédagogiques dus à des aménagements particuliers d'enseignement.

Des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration. »

1. Le droit additionnel pour frais de structure appliqué par le service formation continue s'ajoute aux droit d'inscription national et au droit spécifique. Ce droit additionnel compense partiellement les coûts additionnels de structure et de gestion ; ils correspondent à des prestations administratives.

Le coût des prestations administratives est évalué à 8 heures par stagiaire sur la base de 25€ de l'heure (moyenne du coût chargé employeur d'un personnel administratif de catégorie C ou B).

Les prestations administratives sont les suivantes : établissement des devis et des propositions de formations et des contrats ou des conventions de formation, suivi de l'assiduité et saisie sur les différentes bases imposées par les financeurs, établissement des documents de fin de formation pour facturation, suivi post-formation - satisfaction et insertion -...

2. Politique régionale de formation en direction des demandeurs d'emploi

L'établissement a signé une convention cadre de partenariat avec le conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur visant à favoriser l'accueil des publics les plus éloignés de l'emploi dans les formations de l'université.

A ce titre, l'établissement sollicite chaque année une subvention qui permet de couvrir une partie du surcoût engendré pour l'accueil, l'orientation, la formation, l'insertion professionnelle et le suivi post-formation des publics cibles.

Il est demandé à l'établissement de consacrer 300 000€ au titre de l'effort consenti pour ces publics (même montant que les années précédentes).

3. Tarif modulaire sur cursus diplômant

L'établissement adopte chaque année des tarifs de droits spécifiques pour les diplômes nationaux. Cependant, il convient de préciser la règle tarifaire dans le cas où la demande ne concerne qu'une partie d'un diplôme, c'est-à-dire une ou plusieurs unités d'enseignement.

Il est proposé dans le cas d'une inscription pour suivre une partie d'un cursus diplômant de calculer les droits spécifiques au prorata du tarif formation continue.

S'y ajoutent le droit additionnel pour frais de structure et le droit national au diplôme (permettant ainsi de capitaliser les unités).

4. Tarif modulaire sur cursus non diplômant

Le forfait par module serait défini comme suit :

15€ de l'heure par module + 60€ de frais de gestion par module (accompagnement, devis, contrat, validation, édition des attestations et suivi des présences, facturation).

Université Côte d'Azur propose également des formations courtes (inter, intra et sur mesure). Le coût journalier sera défini par la direction du SFC en accord avec la direction de la composante sur la base d'une note d'opportunité et des tarifs pratiqués par la concurrence.

5. Taux horaire du contrat de professionnalisation

Les contrats de professionnalisation gérés par le service formation continue ou les services relations entreprises des composantes font l'objet d'une contractualisation entre un employeur et un stagiaire.

Le coût de l'heure du contrat de professionnalisation est défini par les opérateurs de compétences (OPCO) et celui-ci varie d'un OPCO à l'autre et d'une branche d'activité à l'autre au sein d'un même OPCO.

Ce coût varie de 7€ de l'heure de formation à 50€ de l'heure de formation selon le type de formation.

Il convient donc de permettre à l'établissement d'établir des contrats de professionnalisation au taux horaire défini par l'OPCO pour la formation considérée.

Echanges :

Une élue demande une explication sur la variation du taux horaire du contrat de professionnalisation (point 5 de la politique tarifaire) et sur le tarif 1 de la formation continue qui correspond au coût de la prestation d'UCA qui s'applique aux personnes prises en charge par un financeur (employeur, OPCO, Transition pro, Pôle emploi, collectivités territoriales). Etant donné les fortes contraintes, l'augmentation ne semble pas justifiée et ces nouveaux tarifs ne correspondent pas au coût réel.

En réponse M. Lasserre explique que les OPCO (opérateurs de compétences agréés pour collecter les contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'alternance, rattachés à l'organisme France Compétence) fixent les tarifs pour lesquels ils acceptent de prendre en charge les formations. Il ajoute que les tarifs sont fixés par les composantes tout comme pour les diplômes d'établissement.

La question est de savoir si les prix doivent être le reflet des coûts, cela relève de la dimension politique de l'établissement et de chaque composante. Cependant le système de calcul des coûts doit être amélioré. L'objectif à terme, avec l'évolution des systèmes d'information, est que les composantes intègrent dans leur politique tarifaire une maîtrise du calcul des coûts afin de fixer correctement leur propre rémunération (cette marge bénéficiaire financerait par exemple la recherche ou des projets de la composante).

Le tarif 2 (sans prise en charge) est un tarif social et le tarifs 3 est celui qui correspond à un public désireux de reprendre ses études mais qui ne bénéficie d'aucun financement. La différence entre le tarif 1 et 2 est la prise en charge par des fonds mutualisés, l'essentiel du coût de la formation est pris sur le compte professionnel de formation de chaque individu mais d'autre part peut être complété par la Région, l'employeur ...

La politique tarifaire de la formation continue est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour et 7 voix contre.

7) TARIFS 2020-2021 DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE ET DE LA VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES

Présentation de M. Hubert LASSERRE, Directeur de la Formation Continue

Des avis favorables du Conseil académique ont été rendu les 10 mars et 5 mai.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des études supérieures (VES) sont régies par le cadre légal et réglementaire fixé dans le code de l'éducation aux articles L 613-3 et L613-4 et les articles R.613-32 à R.613-37, D.613-38 à D.613-50.

La situation actuelle

Le compte d'exploitation de la VAE joint (annexe 1) montre que cette action de formation est déficitaire :

- de 41.766,77 euros par rapport aux charges supportées par le service de formation continue,
- d'au moins 200.655,43 euros par rapport aux charges supportées par l'université.

Actuellement, le seuil de rentabilité sera atteint :

- pour un chiffre d'affaires de 245.082,64 euros par rapport aux charges supportées par le service de formation continue, soit une augmentation de 46,56 % nécessaires,
- pour un chiffre d'affaires de 541.811,75 euros par rapport aux charges supportées par l'université, soit une augmentation de 223,41 % (donc nécessairement à tripler).

L'étude des charges ne laisse pas de possibilité d'action à moins que le service ne se sépare d'un membre du bureau des validations d'acquis. Si des gains de productivité peuvent être atteints (et le sont déjà), ils ne représentent pas l'équivalent d'un poste, donc tout départ diminuera la capacité de travail du bureau pour faire face à la situation actuelle. De plus, la perspective de la mise en œuvre de blocs de compétences nécessitera du potentiel disponible. Faute d'agir sur les charges, il convient d'agir sur les produits.

Actions à mener

Le chiffre d'affaires peut augmenter soit en agissant sur l'activité, soit en augmentant le prix de vente.

Le prix de vente se compose des droits nationaux, d'un droit spécifique couvrant les frais du service de formation continue et les frais de jury, et d'un prix de l'accompagnement.

D'après une étude concurrentielle Il apparaît que les montants totaux comme horaires pratiqués par l'Université Côte d'Azur sont généralement inférieurs à ceux de 2017 des autres universités.

Afin d'équilibrer substantiellement les comptes de cette activité tout en conservant le sens du service public par un tarif à la fois peu important et conserver la qualité de la prestation, il est proposé d'augmenter le taux horaire de l'accompagnement de 68,76 % en le faisant passer de 53,33 euros à 90,00 euros.

Cela nous donne le tableau de décomposition de prix suivant :

| Diplôme | Droits nationaux € | Droit spécifique € | Accompagnement | | | Total € | Taux horaire € |
|-----------|-----------------------|-----------------------|----------------|-----------------|----------|----------|-------------------|
| | | | Taux horaire | Nombre d'heures | Total € | | |
| Licence | 170,00 | 450,00 | 90,00 | 15 | 1.350,00 | 1.970,00 | 131,33 |
| Master | 243,00 | | | | | 2.043,00 | 136,20 |
| Ingénieur | 601,00 | | 2.401,00 | 160,07 | | | |
| Doctorat | 380,00 | | 208,50 | 20 | 4.170,00 | 5.000,00 | 250,00 |

Le nombre d'heures de suivi proposé ne nécessite pas d'être corrigé. D'une part la moyenne des pratiques se situe dans le même volume, d'autre part, bien que d'autres universités proposent 12 à 13 heures d'accompagnement, 15 heures restent préconisées par le service de formation continue de Nice pour la qualité du service rendu.

- Licence : 15h x 131,33 euros = 1.970,00 euros (+ 38,73 %) ;
- Master : 15h x 136,20 euros = 2.043,00 euros (+ 36,84 %) ;
- Titre d'ingénieur : 15h x 160,07 = 2.401,00 euros (+ 29,71 %) ;
- Doctorat : 5.000 euros, inchangé.

Les montants proposés sont d'excellents compromis, nous plaçant en montant un peu au-dessus de la moyenne des universités non IDEX sans encore être au niveau de la moyenne des universités IDEX (20 % d'écart entre les deux), et dans la fourchette des taux horaires de l'échantillon non IDEX.

Les tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience-VAE et de la Validation des Etudes Supérieures-VES, d'Université Côte d'Azur, au titre de l'année universitaire 2020-2021 sont approuvés à l'unanimité des voix.

8) ATTRIBUTION DE BOURSES DE MASTER RELEVANT DE L'EUR SPECTRUM

Point retiré de l'ordre du jour.

9) MODIFICATION DE LA GRILLE D'EVALUATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES ENSEIGNEMENTS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation.

Ce sujet avait été déjà débattu en CFVU et en Conseil académique. Accompagnement de l'hybridation pour son évaluation et sa traduction par un ensemble de critères.

La prise en compte de la transformation se faisait au niveau de l'UE or il s'avère que dans notre système d'offre de formation les UE sont sous-divisées en éléments constitutifs de l'UE (ECUE).

Les modifications demandées sont mineures et portent sur 4 points :

- 1) Modifier le mode de calcul de la prime associée au travail de transformation numérique :
Proposer une prime forfaitaire de 54h eqTD par UE et 36h eqTD par ECUE plutôt que d'associer 9h eqTD à chaque ECTS transformé.
- 2) Prendre en compte l'éventualité que le syllabus ne soit pas déployé sur tous les cours Moodle, notamment ceux non modélisés en UE, ECUE comme c'est le cas pour l'IUT ou PolyTech, et proposer le cas échéant que les items demandés dans le syllabus soient renseignés directement dans le cours Moodle.
- 3) Inciter à la diversification des activités pédagogiques proposées aux étudiants en revoyant les critères de validation des niveaux 2 et 3 de la dimension « Activités pédagogiques ». Au moins deux types différents d'activités sont requis pour valider le niveau 2 et au moins trois pour valider le niveau 3.
- 4) Laisser plus de choix aux enseignants dans les modalités d'accompagnement et de suivi des étudiants. Dans la dimension « Accompagnement, Suivi et Tutorat », le conditionnement des choix faits au niveau 1 pour valider les niveaux 2 et 3 a été supprimé et de nouvelles propositions de modalités de suivi des étudiants ont été ajoutées. Au niveau 4, plusieurs combinaisons possibles d'activités d'accompagnement et de suivi sont proposées, l'idée étant toujours de souligner l'importance de la remédiation.

Les modifications de la grille d'évaluation de la transformation numérique des enseignants sont approuvées à la majorité des voix, 24 voix pour et 5 abstentions

10) CALENDRIERS PEDAGOGIQUES

Les calendriers pédagogiques Licence et Master sont portés à la connaissance des membres du conseil. Ils ont été adoptés au conseil académique du 5 mai 2020.

11) CREATION DE LA FEDERATION DE RECHERCHE THEORIES, MODELISATIONS ET SIMULATIONS ATOMISTIQUES - ThéMoSiA

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-président Recherche et Innovation d'Université Côte d'Azur

Avis favorable du conseil académique du 2 juin 2020

Création d'une fédération nationale sur le thème de la chimie théorique. C'est l'évolution d'un GPR réseau de chimie théorique créé en 2010. La transition d'un GDR vers une Fédération de Recherche permettra de représenter et de défendre les intérêts de la communauté par une structuration pérenne officiellement reconnue et soutenue au niveau national.

Les axes du projet de la fédération de recherche ThéMoSiA

- Soutenir les recherches à chaque échelle (pour celles non structurées en GDR notamment), de créer les passerelles qui permettront un partage de connaissances entre communautés.

- Initier des interfaces entre méthodes voire l'émergence de nouveaux concepts.

La structuration du projet s'articule autour de trois axes principaux :

- Axe recherche : le projet couvrira l'ensemble des thématiques associées aux théories et modélisations atomistiques, avec une coloration vers les modélisations multi-échelles pour ce premier mandat, dans le but de stimuler de nouvelles collaborations au sein de notre communauté. Des rencontres prospectives ont été organisées les 11, 12 et 13 juin pour nourrir la réflexion autour de l'état de l'art, des verrous et des solutions que la fédération pourrait adopter.

- Axe logithèque : cet axe concernera l'identification, mise en place d'un répertoire national et mise à disposition, sur la base du volontariat, des codes de calculs développés dans nos laboratoires.

- Axe formation : il s'agira ici de se focaliser sur la formation initiale d'étudiants de Master ou de thèse, la mise en place de cours et formation en ligne, la formation par les développeurs de codes aux utilisateurs, etc.

La gouvernance de la FR ThéMoSiA

Le comité exécutif s'appuiera sur le conseil d'unité, composé des membres du comité de direction, des chargés de mission et représentants régionaux élus et des représentants des laboratoires de la fédération dont le nombre sera défini à la mise en place du règlement intérieur. Ce conseil d'unité se réunira au minimum annuellement pour faire le bilan de ses activités et décider des actions à mener.

La création de la Fédération de Recherche Théories, Modélisations et Simulations Atomistiques – ThéMoSiA est approuvée à l'unanimité des voix.

12) CHANGEMENT DE LA CODIRECTION DE LA FEDERATION INTERACTIONS

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-président Recherche et Innovation d'Université Côte d'Azur

Avis favorable du Conseil Académique du 2 juin 2020

Il s'agit d'une fédération régionale créée en 2018. Cette fédération de recherche associe des unités de recherche en droit (droit privé science criminelle, droit public droit international, histoire du droit, science politique)

Les unités de recherche associées : quatre équipes d'accueil et une équipe d'UMR :

- CERDACCFF (Centre d'Études et de Recherche en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

- CERDP (Centre d'Étude et de recherches en Droit des Procédures)

- ERMES (Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et de ses Sociétés)

- LADIE (Laboratoire de droit international et européen)

- GREDEG (Groupe de Recherche en Droit, Économie et Gestion)

La mission de l'Institut Fédératif de Recherches "Interactions" vise, d'une part, à structurer une recherche collective sur des thématiques qui sont de nature à regrouper les dynamiques d'excellence des unités de recherches constitutives, en trois axes de recherche (conflits,

protection et représentations) et, d'autre part, à favoriser la structuration de la recherche sur le site de l'Université Côte d'Azur.

Le changement de codirection se fait tous les deux ans et le conseil de l'IFR a nommé le 1^{er} juin 2020 son nouveau président en remplacement de M. Yves Strickler en la personne de M. Marc Ortolani.

La nomination du Professeur Marc ORTOLANI à la coprésidence de l'Institut Fédératif de Recherches Interactions est approuvée à l'unanimité des voix.

13) CONVENTIONS

Un travail est en cours sur l'amélioration de la présentation des conventions au conseil. Un nouveau directeur juridique vient d'être recruté, l'une de ses premières missions sera de revoir le circuit des conventions.

| N° | CO-CONTRACTANT | SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT | STRUCTURE UCA | SIGNATAIRE UCA | DATE DE SIGNATURE | TYPE DE CONVENTION | OBJET | DUREE | CLAUSES FINANCIERES | |
|----|---|---------------------------|------------------------|----------------------------------|-------------------|---------------------------------|---|-----------------------|---------------------|--------------|
| | | | | | | | | | RECETTE UCA | DEPENSE UCA |
| | Fondation Partenariale Université Côte d'Azur | M. Eric DUMETZ, Président | Université Côte d'Azur | M. Jeanick BRISWALTER, Président | | Convention de soutien financier | l'intégration du fonds de roulement de la Fondation Unice, lequel s'établissait à 429 282 euros et 05 centimes (quatre cent vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux euros et 05 centimes) à la date de dissolution de la Fondation, et son fléchage dans les comptes de l'Université Nice Sophia Antipolis en vue de son reversement à la Fondation partenariale Université Côte d'Azur sur 2020 voire 2021 (en 2 versements : à compter de la signature de la présente, la somme de 381 331,23 €. Le solde soit 47 950,82€ sur présentation d'une facture de la fondation au plus tard le 31/03/2021. | Exercices 2020 & 2021 | | 429 282,05 € |

20

| n° | Date Ouverture dossier | Type de contrat | PROJET | Partenaires | Laboratoire | Resp. Scient. | Stade | Durée | Date d'effet | Montant HT | GESTION | UFR |
|----------|------------------------|---------------------------------------|---|-------------|------------------|-----------------|-------|-------|--------------|-------------|------------------------|--------------|
| 2019/494 | 2019/11/08 | Subvention Fondations et Associations | MedPlage - Observatoire méditerranéen du système plage - Posidonia oceanica | THALASSA | ECOSEAS/UMR 7035 | Francesca Rossi | Signé | 12.0 | 2019/12/20 | 15 000,00 € | Université Côte d'Azur | UFR Sciences |
| 2019/584 | 2019/12/18 | Subvention Fondations et Associations | Stage de master pour le projet : "Diversity trajectory in increasing perturbed seagrasses | | ECOSEAS/UMR 7035 | Francesca Rossi | Signé | 11.8 | 2020/01/06 | 3 500,00 € | Université Côte d'Azur | UFR Sciences |

Les conventions visées par délégation sont approuvées à l'unanimité des voix.

Echanges :

Exonération des frais d'inscription au CUEFLE pour les étudiants demandeur d'asile et réfugiés :

M. Luc PRONZATO introduit le débat en signalant que ce sujet doit être traité avec une certaine attention mais aussi dans l'urgence.

M. Marc DALLOZ rappelle qu'une décision avait été prise en 2016 à la demande de collègues impliqués dans ce projet, de pouvoir faire bénéficier les étudiants demandeurs d'asile et réfugiés d'une exonération des droits d'inscription au CUEFLE (à condition que des places soient encore disponibles). Les certificats en langues étrangères sont mis en œuvre par le service commun CUEFLE d'UCA.

Le principe de reconduction de ce dispositif n'est pas remis en cause, bien qu'il ne soit pas accompagné d'un cadre juridique. Il existe une commission qui vérifie l'aptitude des personnes à suivre ces formations et décide de l'exonération qui en découle. Or pour ce qui est de l'exonération cela ne peut se faire de manière déconnectée des instances et des règles juridiques



applicables. Il a été demandé au conseil académique de travailler à la mise en place d'une commission d'exonération des droits d'inscription globale pour éviter que nos décisions ne soient à nouveau rejetées par le contrôle de légalité comme ce fut le cas pour les exonérations pratiquées. L'établissement a été sévèrement rappelé à l'ordre par le contrôle de légalité sur ces questions pour les personnels et enfants de personnels. Le cadre juridique doit s'appliquer à toutes les exonérations de droits.

Il est important de saluer de très belles réussites pour les bénéficiaires de cette opportunité, qui honore l'Université. Il faut néanmoins aussi signaler, même s'ils sont très minoritaires, des problèmes de comportement pour quelques-uns de ces étudiants. A la rentrée, il faut reconnaître que les services ont été mobilisés sur d'autres urgences et que cela a fait perdre quelques semaines, puis la crise sanitaire est intervenue et a conduit à prendre plusieurs mois de retard. Cette exonération sera mise en place au second semestre. L'exonération pourrait être totale ou partielle.

Le prochain conseil d'administration se déroulera le 20 juillet 2020. Il est rappelé qu'un quorum physique « dématérialisé » sera requis car il sera question de valider le budget rectificatif 2020 n° 2.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17H15.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ